



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°VILLE2022AR152**

**OBJET : DON DE LIVRES DE LA MÉDIATHÈQUE ELSAT TRIOLLET DE PIERRE-BÉNITE AU PÔLE FAMILLES DE PIERRE-BÉNITE**

Le Maire de Pierre-Bénite,

**Vu** l'article L 2122.21 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARRETE**

**Article 1** - La Médiathèque Municipale de la Commune de Pierre-Bénite pratique depuis 1999 des opérations dites de « désherbage » qui consistent à éliminer et à renouveler des collections, dont le but est, au même titre que la politique d'acquisition, le maintien des collections actualisées et vivantes.

**Article 2** - 61 ouvrages désaffectés sont donnés au Pôle Famille de la ville de Pierre-Bénite en juillet 2022.

**Article 3** - La Directrice Générale des Services de la ville de Pierre-Bénite et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** - Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés et transmis à la Préfecture du Rhône.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.